

L'ACTIVITÉ SPORTIVE COMME VECTEUR D'ÉMANCIPATION CHEZ LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Une analyse ASPH de Nathalie De Wispelaere



S'il est fréquent de lire des articles ou d'entendre des chroniques établissant les bienfaits d'une pratique « sportive, il est plus rare d'en parler comme activité "émancipatrice". Quelques auteurs néanmoins osent le lien entre démocratisation sportive et émancipation, tout en y mettant certaines conditions.

Qu'en est-il de cette possible émancipation lorsqu'il s'agit de personnes en situation de handicap ? Le sport peut-il dépasser la simple activité "loisir" et redonner aux jeunes, aux adolescents, aux adultes une puissance d'agir sur leur corps et sur leur vie ?

Pour répondre à ces questions, nous avons rencontré Pierre-Alain DEVROYE — kinésithérapeute et psychomotricien au CIMC (Centre Infirmités Motrices Cérébrales du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle). Il s'occupe principalement d'enfants atteints de myopathies et de spina-bifida, ayant des troubles moteurs. Depuis 2006, il propose, parmi d'autres activités, des ateliers sportifs aux enfants présentant une infirmité motrice cérébrale. Nous avons également rencontré Franck Dubois — athlète belge de haut niveau de la Ligue Handisport francophone et premier sportif à avoir remporté le titre de champion du monde de karaté WKF en chaise, dans la catégorie Kata en novembre 2014 lors des mondiaux de la World Karate Federation¹.

Avoir des chiffres précis sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap est compliqué. Une enquête française révèle néanmoins que pour 56 %, le handicap a été une limitation dans la pratique d'un sport voire une raison d'arrêter pour 49 %, alors que 2 Français sur 3 se disent intéressés².

¹ https://fr.wikipedia.org/wiki/Franck_Dubois

² Étude TNS Sofres auprès de 1 127 Français âgés de 16 à 64 ans, en situation de handicap moteur, visuel ou auditif en mars-avril 2015 - <https://informations.handicap.fr/art-sport-fdj-enquete-865-8612.php>

Le sport pour dépasser le handicap ?

Une particularité de la pratique sportive chez les personnes en situation de handicap, c'est que cette pratique peut permettre d'accepter le handicap. Pierre-Alain DEVROYE nous raconte l'histoire de Claude (prénom d'emprunt) qui n'acceptait pas son handicap, jusqu'à ce qu'il pratique un sport. Claude a des troubles de l'équilibre et de l'attention, mais refuse de se déplacer en voiturette. Au centre, on lui propose la pratique du karaté. Les premières séances sont difficiles, car il a du mal à garder son équilibre et à faire les mouvements correctement alors qu'il a une très bonne image mentale de ce qu'il doit faire. On lui propose la chaise roulante pour l'aider dans sa pratique, il refuse. Au fur et à mesure des séances de sport, il accepte la chaise roulante. Il constate qu'il est bien plus performant en voiturette. La présence de Franck qui, lui aussi, est en voiturette a aussi toute son importance. On lui a fait comprendre qu'il avait des capacités, mais qu'elles étaient encore plus grandes quand il était en voiturette.

Mieux encore, le sport a fait de lui la star de son quartier après avoir été la risée des autres, à cause de son handicap. Le sport, par son approche ludique et constructive, lui a fait "accepter" la chaise roulante et ainsi améliorer ses compétences. Il s'est projeté dans l'avenir. Claude a même eu l'occasion de se rendre au Japon pour un championnat du monde au cours duquel il a remporté la médaille d'or dans sa catégorie. Il est alors passé du jeune "handicapé" à une véritable reconnaissance de ses pairs.

Cet exemple est une bonne illustration du caractère constructif et émancipateur du sport chez un jeune en situation de handicap. Il met aussi en lumière les apprentissages des compétences, des limites propres à chaque enfant afin de travailler sur le sentiment de sécurité physique et psychologique de l'enfant ; la valorisation

et travail sur l'estime de soi ; la socialisation ; la connaissance de soi.

Le jeune en situation de handicap va pouvoir prendre connaissance — au travers du sport et d'expériences physiques — de ses capacités physiques, intellectuelles, sociales et relationnelles. Il va également éprouver des difficultés, découvrir sa façon d'agir, de réagir... à telle ou telle action, provocation sportive... Il n'y a pas que l'acte physique, il y a tout ce qu'il y a autour. Le sport est une activité complète qui pointe les compétences comme les incompétences. Ce travail se fait en se rattachant aux valeurs ce qui permet aux jeunes d'évoluer. De plus, ils développent un sentiment d'appartenance et développer une dimension sociale et relationnelle. Les enfants vont se reconnaître dans un groupe sportif, et transcender le handicap.

Si le sport est émancipateur, quels sont les freins pour les personnes handicapées ?

Premièrement, les structures sportives et les transports sont inaccessibles. Prendre les transports en commun quand on se déplace en voiturette n'est pas toujours possible. La ligne TEC vers l'infrastructure sportive est-elle accessible ? Sinon, les parents ont-ils une voiture pour déposer le sportif à son activité ? Il existe des taxis adaptés, mais les tarifs peuvent être exorbitants. L'éternelle question de l'accessibilité revient sur la table.

Deuxièmement, le jeune en situation de handicap doit jongler entre les visites des différents prestataires médicaux et paramédicaux, la pratique régulière n'est donc pas toujours une priorité.

Troisièmement, si des structures généralistes sportives existent en dehors des institutions, les professionnels ne sont pas toujours sensibilisés aux handicaps et ne soutiennent pas forcément le jeune dans son effort.

Quatrièmement, le matériel spécifique et les équipements sont inadapés ou inabordables financièrement. Outre les affiliations à des clubs sportifs, il faut parfois acheter un matériel spécifique pour pratiquer un sport (adapté ou pas). Quand ce matériel doit être adapté, voire sur-adapté, l'achat du matériel adéquat peut représenter un frein à la poursuite d'une activité sportive. Ce qui crée une forme d'inégalité d'accès aux activités sportives. Certains sports comme le karaté ne demandent pas de matériel spécifique. D'autres, oui. C'est pourquoi il faut convaincre le politique d'investir dans des structures adaptées et de soutenir le sport pour les personnes en situation de handicap afin de combler ces inégalités d'accès.

Cinquièmement, l'exclusion des personnes handicapées. Même si certaines infrastructures sont adaptées, comme le dojo de Franck Dubois, le public ne suit pas pour différentes raisons comme l'institutionnalisation des jeunes en situation de handicap ou l'auto-exclusion de ce public qui ne se sent pas concerné par la pratique d'un sport.

Conclusion

Depuis 2002, *“Santé Canada insiste sur le fait que l'activité physique procure aux personnes handicapées une foule de bienfaits sur les plans physique, social et personnel. Les personnes handicapées qui font du sport et de l'activité physique sortent aussi de l'isolement social et deviennent autonomes.”*³

Les bénéfices sur la santé sont multiples et connus (diminution de l'incidence du diabète de type II, de certains cancers et des maladies cardiovasculaires, avec des conséquences non négligeables sur les frais de soins de santé⁴), mais les vertus

³ <http://canada.pch.gc.ca/fra/1414513635858/1414513676681%20-%20fn6>

⁴ <http://canada.pch.gc.ca/fra/1414513635858/1414513676681%20-%20fn6>

émancipatrices sont beaucoup moins mises en avant⁵. Pire, le sport, comme la culture, est relayé aux activités récréatives et occupationnelles.

S'il existe des freins objectifs à la pratique sportive des personnes handicapées, il faut avant tout changer le regard porté sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap afin de la favoriser.

N'oublions pas que les institutions ont un rôle important à jouer en proposant et vantant les pratiques sportives auprès de leur public. Il faut susciter le besoin de sport puisque si on n'en propose jamais, il n'y aura jamais de demande. C'est un cercle vicieux.

La démocratisation du sport semble donc être un enjeu important, mais négligé pour les personnes en situation de handicap. Mais si la démocratisation, le financement des structures, le matériel adapté, l'ouverture des centres sportifs aux personnes handicapées sont des éléments essentiels à l'émancipation, ils ne la garantissent pas automatiquement. C'est que défend Yvon LEZIART en affirmant que *“l'émancipation est une démarche exigeante. Elle pose le primat du développement de l'homme par lui-même au plus haut niveau d'accomplissement possible. Le sport, comme tous les lieux de transmission, de confrontation humaine directe ou indirecte peut participer de cette exigence (...) Cette démarche coûteuse apparaît, dans une perspective sociale délicate, comme une nécessité pour rendre l'homme toujours plus responsable de ses choix”*⁶.

⁵ « L'émancipation par le sport » de Yvon LEZIART disponible sur <https://blogs.mediapart.fr/edition/la-revue-du-projet/article/010812/l-emanicipation-par-le-sport-par-yvon-leziart>

⁶ « L'émancipation par le sport », *ibid.*

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'ASPH est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidararis. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidararis.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles